



Municipalité  
de Ste-Jeanne D'Arc

Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc

# BULLETIN MUNICIPAL

Année 2012—no 1

SEPTEMBRE 2012

## NOUVEAU BULLETIN MUNICIPAL

**Depuis plus d'un an maintenant, le journal communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc a cessé sa publication par manque de relève.**

**C'était pourtant un beau moyen de communication dont les gens de Sainte-Jeanne d'Arc bénéficiaient afin de recevoir des informations ou des nouvelles de notre municipalité... ça nous manque !**

**Ce feuillet « Bulletin municipal » ne remplacera pas le p'tit journal La Grenouille, mais vous permettra d'avoir des nouvelles en provenance de la municipalité et permettra aux divers organismes de vous faire part de leurs activités. Nous espérons que vous aurez plaisir à le consulter.**

### Votre conseil municipal

## Infos municipales

\* Projet de stabilisation des berges dans la route du Portage: Règlement d'emprunt accordé de \$143 000. Empierrement en bordure de la rivière Mitis, travaux confiés à Constructions R.J. Bérubé Inc. pour un montant de \$92 462.90. (plus basse soumission conforme). La surveillance des travaux est confiée à BPR Inc., ingénieurs

pour un montant de \$9100 (taxes en sus). Les travaux débuteront bientôt.

\* Adoption de règlements modifiant le plan d'urbanisme. (peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité)

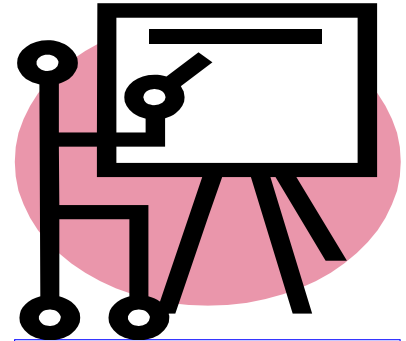
\* Achat d'une mini-excavatrice de marque Bobcat, année 2004 au montant de \$21

700 (taxes en sus).

\* Achat d'une remorque galvanisée de marque Maxi-Roule, année 2012 au montant de \$4412.00 (taxes en sus).

\* Appel d'offres pour l'achat de 300 tonnes d'abrasif pour la saison hivernale 2012-2013.

\* Autorisation donnée par le conseil afin d'effectuer certains travaux sur les chemins



#### **Date à retenir:**

Réouverture de la bibliothèque municipale à la mi-septembre. Horaire: les mercredis de 19h à 20h30.

Horaire des diverses cueillettes:

Ordures ménagères: (aux 2 semaines)

10 et 24 septembre

8 et 22 octobre

Récupération:

13 et 27 septembre

11 et 25 octobre



### **Horaire de l'Écocentre de la Mitis:**

**Du 1er au 31 octobre 2012:** du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00 et le samedi de 8H00 à 16H00

**Du 1er novembre au 31 décembre:** du lundi au vendredi de 8H00 à 16H00.

Téléphone: 418-785-0055





Ramonage et inspection des cheminées:

Selon notre réglementation c'est **Obligatoire** (règlement 264-2012), c'est pour bientôt, un avis vous sera expédié. Surveillez votre boîte aux lettres.

**Pensée positive:**

**Le Bonheur**

***Le bonheur est une chose étonnante.***

***On peut en donner à qui on veut, même si***

***on n'en possède***

***pas. Et le plus***

***extraordinaire, c'est***

***que souvent, c'est à***

***force d'en donner***

***qu'on finit par en***

***posséder le plus soi-***

***même...***



## Diverses informations municipales

### Séances du conseil municipal:

Lundi, 1er octobre

Lundi, 5 novembre

Lundi, 3 décembre

**Bienvenue à tous!!!**

### Heures d'ouverture du bureau municipal:

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi:

De 9H00 à 12H00 et de

13H00 à 16H00

**Fermé le mercredi**



Espace disponible pour les organismes communautaires. Faites-nous parvenir la liste de vos activités, vos projets en cours, vos initiatives, etc...il nous fera plaisir de les partager avec nos lecteurs.

Tél.: 418-776-5660

Courriel:

[stejeanne@mitis.qc.ca](mailto:stejeanne@mitis.qc.ca)

Site Web:

[municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca](http://municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca)

## Corridor de sécurité:

Le 5 août dernier, une nouvelle règle de conduite est entrée en vigueur au Québec, soit la mesure du corridor de sécurité, qui se définit comme l'espace que le conducteur d'un véhicule routier doit laisser, dans certaines circonstances, entre son véhicule et celui qui est immobilisé en bordure de route ou sur celle-ci. Cette mesure vise à protéger les

gens qui sont à bord et à l'extérieur de différents véhicules, entre autres ceux du service d'incendie, de police, de surveillance, de Contrôle routier, ainsi que des dépanneuses et des ambulances. **Des amendes et des points d'inaptitude sont aussi prévus pour les conducteurs** qui font défaut de se conformer à cette règle de conduite.

Afin de bien vous renseigner sur cette nouvelle mesure, le ministère des Transports du Québec vous invite à consulter le site Web qu'il a élaboré à cet effet. L'adresse de ce site



est:

[CorridorDeSecurite.gouv.qc.ca](http://CorridorDeSecurite.gouv.qc.ca).

## Cuisine collective à Ste-Jeanne d'Arc

Nous désirons vous informer que nous avons maintenant de la cuisine collective dans la municipalité.

Nous sommes présentement en recrutement. Une cuisine collective, s'adresse à tout le monde: jeunes mamans, personnes âgées...

. Prochaine rencontre le mardi 2 octobre au local du Club des 50 ans et plus.

Pour informations ou inscription, s'adresser à **madame Pascale D'Amours, animatrice et intervenante à l'Unité Domrémy au 418-775-8550.**

**Bienvenue à tous !!!**

